

# RÉALITÉS NOUVELLES

Président : R. FONTENÉ

Vice-Président : M. LIPSI

Conseil d'Administration : C. ABBOUD - L. BREUER - R. CHASTEL - J. COPPEL - O. DEBRÉ - R.-P. FACHARD - A. FÉRAUD - M. FIORINI - G. FOLMER - O. GAUTHIER - E. GILIOLI - S.-W. HAYTER - A. ISTRATI - R. JACOBSEN - M. LEMPEREUR-HAUT - M.-A. LOUTTRE - L. NALLARD - L. PEIRE - O. PELAYO - SOTO - G. VULLIAMY.

Secrétaire Générale : MARIA MANTON

Conseil juridique : M<sup>e</sup> Paule FAY, 3, avenue de la Porte-de-Villiers, Paris (17<sup>e</sup>). GAL. 19-15

Pour tous renseignements, s'adresser à " Réalités Nouvelles " Boite postale 04-06, Poste Centrale, rue St-Romain, Paris-6<sup>e</sup>

## INVITATION

au 21<sup>e</sup> SALON 1966

Section

*Gravure*

M. *Mantou*

Le Comité du Salon des Réalités Nouvelles serait heureux de votre participation à son 21<sup>e</sup> Salon qui aura lieu Salle Balzac, 12, rue Beaujon, Paris-8<sup>e</sup>, du 2 au 31 octobre 1966.

Vernissage le samedi 8 octobre de 18 à 23 heures.

Pré-Vernissage le samedi 8 octobre de 11 à 12 h 30.

Avec nos remerciements,

Pour le Comité.

*Maria Manton*

## RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

Gravure : une œuvre sans limitation de format.

FRAIS DE PARTICIPATION : sans cliché pour le catalogue : 35 F  
avec cliché pour le catalogue : 35 + 50 = 85 F

Les œuvres ne seront mentionnées sur le catalogue que si les frais ont été réglés avant le 30 avril (date limite)  
à Monsieur LEMPEREUR, 115, Rue du Molinel, LILLE (Nord)

## IMPORTANT

### CATALOGUE ILLUSTRÉ POUR LE 21<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU SALON

Le catalogue comprendra des reproductions (photo de l'artiste ou d'une œuvre). Pour la netteté de la reproduction, prière de choisir les photos très contrastées. Un format carré serait souhaitable (11 x 11 de préférence). Ne pas envoyer de clichés ; pour l'unité du catalogue, nous faisons exécuter nous-mêmes les clichés sur un module uniforme.

Ces photos doivent être envoyées directement à la secrétaire générale MARIA MANTON, 8, rue Saint-Victor, Paris-5<sup>e</sup>. Tél. ODE 35-23. Les photos parvenant après le 30 avril ne pourront être envoyées au clichage.

### DÉPÔT DES ŒUVRES

Salle Balzac, 12, rue Beaujon, Paris-8<sup>e</sup>, Tél. 924-42-31

le DIMANCHE 2 octobre de 10 à 17 heures sans interruption.

Le certificat de dépôt ci-joint doit être rempli et présenté par vous au moment du dépôt des œuvres. Il recevra un cachet du Salon et vous servira de reçu. Vous devez le conserver et le remettre au secrétariat au moment du retrait de votre œuvre.

### RETRAIT DES ŒUVRES

Le LUNDI 31 octobre de 10 à 12 h 30 et de 14 à 17 heures et

le MARDI 1<sup>er</sup> novembre de 10 à 12 h 30.

Salle Balzac, 12, Rue Beaujon, Paris-8<sup>e</sup>

Les œuvres non retirées à cette date seront transportées et entreposées aux frais de l'artiste à International Art Transport, 92, boulevard de Stalingrad, VITRY (Seine) 700-93-87.